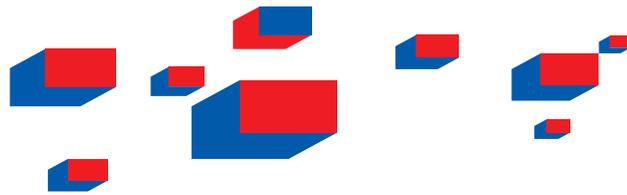




Métropole
du Grand Paris

Inventons la Métropole du Grand Paris 2



DOSSIER DE PRESSE

Annonce des sites retenus et ouverture de la consultation

www.inventonslametropoledugrandparis.fr

Édito



Patrick OLLIER,
Président de la Métropole
du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris vient de vivre son deuxième anniversaire. Elle porte, depuis sa création, la mission stratégique de créer les conditions d'un développement urbain cohérent et vertueux en combinant **la conduite d'actions concrètes** (Inventons la Métropole du Grand Paris, maîtrise d'ouvrage du Centre Aquatique Olympique...) **et l'élaboration de documents pour une planification exigeante et ambitieuse** de la zone urbaine dense (Schéma de cohérence territoriale, Plan Climat air énergie métropolitain, Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, Schéma Métropolitain de l'Aménagement Numérique).

La première édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris », co-organisée avec l'Etat et la Société du Grand Paris, a été **la plus grande consultation menée en Europe en matière d'aménagement et d'urbanisme. Elle a généré 7,2 milliards d'euros d'investissements privés et 2,6 millions de m² à construire**. L'investissement exceptionnel du secteur de la construction et l'audace des acteurs de l'innovation, en réponse à cette invitation à l'action, contribuent à identifier la Métropole comme parmi les plus innovantes et avancées au monde.

Le succès de cette démarche, permise par la mobilisation sans précédent des maires, des opérateurs privés, des investisseurs et des concepteurs démontre que **la Métropole du Grand Paris produit, des signaux concrets et lisibles de son action** et devient un pilier essentiel du rayonnement et de l'attractivité du pays.

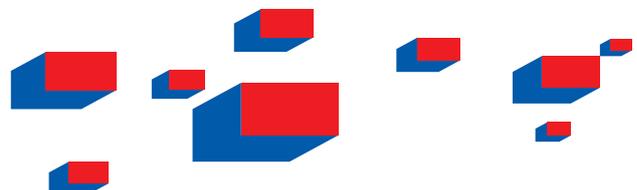
Compte-tenu de ces résultats, j'ai décidé de lancer une nouvelle édition de cet appel à projets urbains innovants.

Cette 2^{ème} édition d'Inventons la Métropole du Grand Paris a pour ambition de fédérer les acteurs autour de la construction d'une métropole innovante, solidaire et durable. J'en profite pour remercier l'ensemble des parties prenantes sans lesquelles ce projet ne pourrait se faire, à commencer par les maires et les vice-présidents de la Métropole et en particulier Valérie Mayer-Blimont, conseillère métropolitaine en charge de la coordination de l'appel à projets. Je remercie également nos partenaires et plus spécifiquement la Caisse des Dépôts (CDC) à nos côtés depuis le début de cette aventure.

L'innovation est le véritable ADN de l'appel à projets et devra être mise au service des enjeux qui s'imposent à nos territoires aujourd'hui. Anticiper les **usages** de demain, préparer la **transition énergétique**, promouvoir une **écriture architecturale à la fois audacieuse et respectueuse des identités locales** et déployer les **services numériques urbains** pour tous les grands parisiens seront parmi les défis à relever pour cette nouvelle édition.

Poursuivons ensemble notre action pour faire rayonner la Métropole du Grand Paris !

Patrick OLLIER,
Président de la Métropole
du Grand Paris



Les enjeux de la consultation

■ L'ambition : incarner la vision et l'identité partagée de la Métropole du Grand Paris et participer à sa construction

La Métropole du Grand Paris regroupe 131 communes et plus de 7 millions d'habitants. Elle a pour vocation d'améliorer la vie des habitants, de réduire les inégalités territoriales et de développer un modèle urbain, social et économique durable, mais aussi de permettre le rayonnement de la zone urbaine dense.

L'appel à projets urbains innovants « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » s'inscrit résolument dans la volonté de la Métropole de construire sa vision stratégique de moyen terme dans ses différents domaines de compétences (environnement, développement économique, aménagement et habitat) et, tout à la fois, de s'engager sans attendre dans des actions opérationnelles au sein de ses territoires, dans une démarche de coordination, respectueuse des identités locales.

En écho à ces actions publiques inscrites dans le moyen-long terme, les candidats sont invités à proposer des offres qui contribueront à construire la Métropole du Grand Paris, exemplaire et unique, dans le cadre des objectifs suivants :

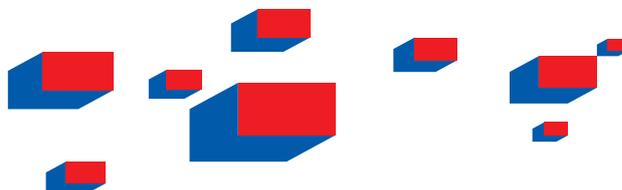
- co-construire une métropole innovante, durable et résiliente, solidaire et intelligente, dont la dynamique sera fondée sur sa capacité à répondre aux défis du XXI^{ème} siècle, à la fois ceux qui s'imposent au niveau mondial et ceux qui sont liés à la dynamique propre des territoires ;
- contribuer au dynamisme économique et à la création d'emplois dans la métropole ;
- répondre aux besoins de logement, notamment sociaux, et de services des habitants et anticiper les évolutions à venir ;

- assurer une mobilité et une desserte des territoires performantes, innovantes dans leurs dimensions intermodale et numérique ;
- assurer l'exemplarité des actions en matière énergétique et environnementale ;
- développer et favoriser l'émergence d'une architecture inventive et sensible à l'originalité des territoires ;
- contribuer au rayonnement artistique, culturel et social de la Métropole du Grand Paris ;
- associer les habitants à la conception et à la mise en œuvre des projets ;
- anticiper les nouveaux usages et « modes de vie » à travers l'offre de nouveaux concepts, lieux et services et en privilégiant la mixité fonctionnelle et sociale.

Les candidats disposeront d'une grande liberté tant en matière de programmation, de modèle économique que de formes urbaines ou architecturales.

Le cadre partenarial proposé constitue une composante forte de cette consultation avec, notamment, des expériences attendues de coopérations innovantes entre acteurs privés et publics, internationaux et locaux, avec les acteurs de la recherche universitaire ou privée, et avec la population.

La capacité des candidats à mobiliser une diversité de talents et de potentiels de créativité sera particulièrement appréciée.



■ L'objectif : faire émerger et construire des projets urbains et économiques innovants au cœur de la métropole

L'appel à projets est conduit en partenariat par la Métropole du Grand Paris, l'ensemble des communes et des territoires concernées ainsi que leurs partenaires.

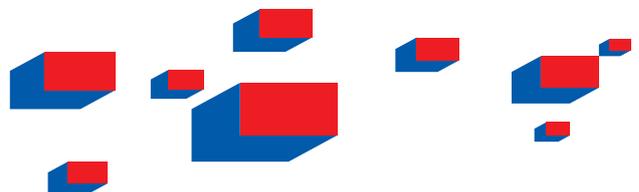
Il vise la sélection de projets économiques, urbains et de constructions innovants en vue de leur réalisation concrète à court terme sur les différents territoires.

Cet appel à projets a vocation à mobiliser, au profit des territoires et sous la responsabilité des Maires, l'inventivité et l'expertise de groupements de professionnels associant de multiples compétences en capacité d'offrir des solutions innovantes afin de proposer des projets intégrés et financés : investisseurs, promoteurs, architectes, urbanistes, constructeurs, ainsi que l'ensemble des acteurs engagés dans les écosystèmes de l'innovation et de la création.

L'innovation est attendue particulièrement dans les domaines suivants : urbanisme, construction, architecture,

développement économique-commerce-tourisme-artisanat, transition énergétique-défi climatique et qualité environnementale, innovation sociale et citoyenne, culture et sport, mobilité-multimodalité-logistique, numérique. Des innovations dans le domaine du montage et du cadre opérationnel de mise en œuvre des projets sont également souhaitées.

La consultation permettra de produire de l'innovation à des échelles multiples, celle d'un immeuble ou celle de la parcelle et de l'îlot. En ce sens, des propositions sont attendues pour atteindre cet objectif ambitieux qui consistera à innover en termes de système urbain, et non pas exclusivement au niveau des différents objets urbains qui en seront les composantes. L'assemblage, la co-conception des objets et les process innovants seront aussi déterminants.



■ Les défis : des innovations multiples et intégrées dans le cadre d'une démarche partenariale réinventée associant la population

Il est attendu l'élaboration de projets qui soient innovants à la fois dans leur conception propre et dans les réponses qu'ils apportent aux différents acteurs de la ville comme aux territoires.

Les projets devront être pensés pour pérenniser leur caractère innovant et leurs réponses graduelles aux nouveaux défis urbains, notamment au plan environnemental et social et dans la recherche d'un modèle exemplaire de métropole résiliente. Ainsi, au-delà de la réalisation, la gestion et la maintenance des nouveaux sites devront faire l'objet d'une réflexion spécifique accompagnée de propositions.

En dépassant la conception seule de l'objet bâti pour s'intéresser à l'espace urbain dans sa globalité et aux mouvements qui l'animent, cette consultation souhaite susciter une nouvelle appréhension du rythme de la ville, de sa composition évolutive des espaces, du temps et des usages. Elle appelle à formuler des propositions d'intégration optimale des flux physiques et des réseaux et le développement de services urbains innovants.

Les projets devront notamment intégrer des innovations dans un ou plusieurs des domaines suivants.

Urbanisme : reconstruction de la ville sur elle-même, réversibilité des espaces, mixité des fonctions, activation des rez-de-chaussée, complémentarité avec les gares du Grand Paris Express le cas échéant, intégration des services et usages urbains en amont, conception et gestion de la ville, bonnes pratiques dans la conception de l'espace social, ville attractive et accessible...

Construction : procédés, matériaux et modes constructifs innovants, construction numérique, santé et bien-être des occupants...

Architecture et patrimoine : réversibilité des affectations, mixité fonctionnelle au sein d'un même immeuble, introduction de fonctionnalités nouvelles, place de la lumière, du végétal...

Développement économique, tourisme, commerce, artisanat : offre de services innovants aux entreprises, à la population, aux utilisateurs du réseau de transport et des gares. Intégration l'économie collaborative. Développement de services urbains innovants et accompagnement d'usages urbains innovants. Développement de commerces novateurs (structure et contenu des commerces, sociabilité et animation...).

Transition énergétique, défi climatique et qualité environnementale : produire et consommer à l'échelle locale, économie circulaire (préservation, recyclage et valorisation des ressources à l'échelle locale, gestion et valorisation des déchets ...), réseaux intelligents, énergies positives, résilience et adaptation au changement climatique, gestion de l'eau, nature en ville, qualité de vie.

Innovation sociale et participation citoyenne : anticiper et héberger les nouveaux modes de vie, intégrer les nouvelles manières d'habiter, les projets citoyens, la vie associative.

Culture : révéler les énergies et les singularités de chaque territoire.

Multimodalité, logistique et mobilité : augmenter le rayonnement du Grand Paris Express par la connexion « intelligente » (connexions physiques et numériques) aux autres modes de transports en commun mais aussi particuliers (vélo, marche à pied, ...) et collaboratifs (auto et vélo partage, ...), intégrer les mobilités dans la conception des nouveaux espaces urbains, intégrer les enjeux de la logistique urbaine.

Numérique : développer les services numériques urbains de demain, y compris dans le domaine de l'intermodalité. Développement de la ville intelligente, création d'objets urbains hybrides (datacenters...).

Les candidats disposeront d'une grande liberté tant en matière de programmation, de modèle économique que de formes urbaines ou architecturales.

Le cadre partenarial proposé constitue une composante forte de cette consultation avec, notamment, des expériences attendues de coopérations innovantes entre acteurs privés et publics, internationaux et locaux, avec les acteurs de la recherche universitaire ou privée, et avec la population.

La capacité des candidats à mobiliser une diversité de talents et de potentiels de créativité sera particulièrement appréciée.

Le calendrier

2018



23 mai 2018



Lancement de la consultation



23 mai 2018



Ouverture de la base de données partagée aux candidats et ouverture des questions/ réponses aux candidats



**31 juillet 2018
à 12h00**



Date de remise des dossiers en Phase 1



**1^{er} octobre
2018**



Sélection des candidats qualifiés pour la Phase 2

2019



29 mars 2019



Dates de remise des offres



29 mai 2019



Sélection des lauréats



Contacts

Contact Projet :

Sarah KHIREDDINE

Adjointe au directeur de projet
Inventons La Métropole du Grand Paris
01 82 28 78 32
sarah.khireddine@metropolegrandparis.fr

Contact Presse :

Maria Breidy

Directrice de la communication
Métropole du Grand paris
01 82 83 87 00
maria.breidy@metropolegrandparis.fr



15-19 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS
01 82 28 78 00
www.metropolegrandparis.fr

